

Du côté... du département

TRANSBEAUCE À LA DEMANDE

Depuis l'an passé, le réseau de transports départemental a mis en place un nouveau service appelé « Transbeauce à la Demande T.A.D. ». Ce service est en place sur notre arrondissement et permet de se rendre soit vers le chef-lieu de l'arrondissement, à savoir Dreux, soit vers le chef-lieu de canton, ou vers tout autre lieu situé sur l'itinéraire.

Voici la marche à suivre pour accéder à ce service.

Pour vous déplacer entre 9 heures et 16 heures, vers votre chef-lieu d'arrondissement (Dreux), ou vers votre chef-lieu de canton.

Réservation :

- Sur simple appel au 0 825 00 28 29 (coût d'un appel local),
- du lundi au samedi de 9 heures à 16 heures
- au plus tard la veille de votre trajet avant midi

0 825 00 28 29



AIDE AU RECRUTEMENT

Vous devez recruter ? Le Conseil général diffuse gratuitement vos offres d'emploi et/ou de stage sur le net. Vous pouvez nous contacter par courrier au :

Conseil général d'Eure-et-Loir - Espace Cyber Emploi

1 place Châtelet - 28026 Chartres Cedex

- par e-mail : cyberemploi@cg28.fr
- par téléphone : 02.37.20.11.01
- par fax : 02.37.20.10.90

(Les demandes d'emploi ne sont pas gérées par ce service. Merci de ne pas nous adresser de C.V.)

LE SUCCÈS DES DÉCHETTERIES D'EURE- ET-LOIR

Des quantités de plus en plus importantes de déchets sont apportées en déchetterie. En effet, entre 1993 et 2005, les tonnages déposés ont été multipliés par plus de 35 alors que le nombre de déchetteries n'a été multiplié que par 6.

Quantité de déchets apportés en déchetteries par catégorie en 2005 :

Gravats	30 629 t	30,8%
Déchets Végétaux	29 141 t	29,3%
Encombrants	28 601t	28,7%
Métaux	6 578 t	6,6%
Bois	2 383 t	2,4%
Cartons	1 459 t	1,5%
D.M.S. (*)	344 t	0,3%
Autres	421 t	0,4%
TOTAL	99 556 t	100%

(*) D.M.S. : déchets ménagers spéciaux

Source : structures intercommunales et Département 28

Cette situation résulte d'une utilisation de plus en plus importante par les particuliers, mais également par les artisans et commerçants.

« EURE-ET-LOIR EXPRESS » TRANSPORT DIRECT VERS LA GARE TGV DE MASSY ET VERS ORLY.

Depuis le 10 décembre dernier, le Conseil Général a mis en place un nouveau service de transport appelé « EURE-et-LOIR EXPRESS » qui assure sept jours sur sept une liaison directe avec la gare TGV de Massy et l'aéroport d'Orly, au départ de Chartres (gare routière), avec arrêts à la CCI de Chartres, Nogent-le-Phaye



(Bois-Paris) et Saint-Symphorien-le-Château (hameau de Essarts), RN 10. Y compris les dimanches et jours fériés...

Un autocar tout confort de trente places prend donc en charge les voyageurs depuis notre département jusqu'aux portes de la gare TGV de Massy, en une heure dix minutes, puis jusqu'à Orly aéroport ouest en une heure quarante minutes depuis Chartres.

Le trajet retour est également assuré depuis Orly et Massy, vers l'Eure-et-Loir.

Trois horaires sont proposés chaque jour au départ de Chartres : 5h50, 9h52 et 19h00.

Renseignements : 02 37 18 59 00 ou bien 02 37 65 85 00

SITE INTERNET www.transbeauce.fr

Du côté... du département

L'EAU SOUTERRAINE

L'Eure-et-Loir est implantée à l'ouest du bassin de Paris qui peut être schématiquement représenté par un empilement, dans une vaste cuvette, de couches géologiques sédimentaires à dominante calcaire. Son épaisseur totale varie entre 400 et 2000 m entre les limites ouest et est du département.



Les principales nappes exploitées sont surtout localisées dans les 100 premiers mètres de profondeur et concernent la formation de Beauce (calcaire de Beauce, sables de Fontainebleau) et les formations crétacées (craie séno-turonienne, craie cénomaniennes et sables du Perche). En 2003, les volumes prélevés dans les nappes par les différents usagers s'élevaient à 147 millions de m³ avec la répartition suivante

- industrie : 6 millions de m³
- alimentation en eau potable : 40 millions de m³
- irrigation : 101 millions de m³

Nombre de captages en service :

- Industrie : 70
- Alimentation en eau potable : 314
- Irrigation : 1 531

L'ADIAM au service de la musique (Association départementale d'Information et d'Actions Musicales cho-

régraphiques et théâtrales en Eure-et-Loir)

Le Conseil Général d'Eure-et-Loir et la Direction des Affaires Culturelles en région Centre ont confié à l'ADIAM d'Eure-et-Loir une mission départementale de développement et de structuration de la musique, de la danse et du théâtre.

L'ADIAM participe activement à la mise en oeuvre d'une politique départementale concertée, élaborée dans un souci constant d'aménagement culturel du territoire.

L'ADIAM initie, structure, coordonne et valorise des projets culturels d'intérêt départemental.

L'ADIAM conseille et accompagne les élus et les acteurs culturels du département dans la mise en oeuvre de la politique culturelle.

L'ADIAM est un intercoluteur privilégié des musiciens, des danseurs et des comédiens amateurs et professionnels.

L'ADIAM est une association loi 1901 dont les membres sont :

- des représentants des collectivités territoriales (des élus du Conseil Général et des communes)
- des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- des représentants de l'Inspection Académique
- des professionnels de la culture.

Depuis sa création, l'ADIAM d'Eure-et-Loir développe des interventions musicales en milieu scolaire. Cette action est réalisée



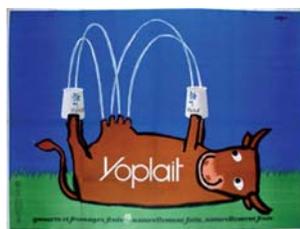
en partenariat avec l'Inspection Académique d'Eure-et-Loir. Musique à l'Ecole permet aux enfants des écoles maternelles et élémentaires du département de recevoir un éveil et une sensibilisation à la musique sous une forme adaptée au cadre scolaire. Le Conseil général a apporté plus de 900 000 € à l'ADIAM en 2007.

Cette action est possible grâce à la collaboration privilégiée entre les musiciens intervenants et les enseignants. Ensemble, ils mettent en oeuvre un projet musical en relation avec la vie de la classe, en cohérence avec le projet d'école, sous le contrôle des inspecteurs de l'Education Nationale, en accord avec les conseillers pédagogiques en éducation musicale.

Depuis plusieurs années, les écoles publiques et privées de Nogent-le-Roi bénéficient des interventions de l'ADIAM financées par la commune.

AFFICHES DE CAMPAGNES AU COMPA. LE RURAL ET SES IMAGES 1860-1960

Avec cette exposition visuelle et interactive, le Compa a mis



Du côté... du département

en scène 200 affiches agricoles autour des sujets suivants :

- amélioration de la vie à la ferme : « Fermes modernes, femmes modèles ? »,
- politique et citoyenneté : « Paysans, guerres et politique »,
- économie et production : « Des marchés au marché »,
- machinisme et motorisation : « Paysans et modernisation »,
- les représentations des paysans dans les affiches : « La paysannerie dans l'imaginaire social ».



LES COLLÈGES EN EURE-ET-LOIR

Le Conseil général d'Eure-et-Loir apporte des dotations aux 40 collèges publics qui scolarisent 17 540 élèves, en 2006-2007, de la classe de 6^e à la classe de 3^e.



Collège Jean Moulin de Nogent-le-Roi

Près de 4 millions d'Euros seront consacrés en 2008 aux dotations des collèges. Ces sommes favoriseront les activités des collégiens et le fonctionnement des établissements.

AIDES À LA GUADELOUPE ET LA MARTINIQUE

Suite au passage du cyclone Dean dans les Antilles, les départe-

ments de la Guadeloupe et de la Martinique ont été particulièrement touchés. Pour soutenir les populations sinistrées, le Conseil Général d'Eure-et-Loir a décidé de verser 10 000 € à chacun de ces départements.

LES ZONES D'ÉQUILIBRE

L'assemblée départementale a voté en octobre dernier, son schéma des zones d'activités d'équilibre. Les zones retenues feront l'objet d'un subventionnement dans les années à venir, dans la mesure où ces projets respecteront la charte de qualité mise en place par le Conseil Général. Pour notre secteur, trois projets figurent parmi les actions retenues : la zone du Poirier 2, à Nogent-le-Roi ; la zone du Clos de Marolles, à Pierres ; l'extension de la zone de la Prévôté, à Goussainville (Houdan).



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES COLLEGES

Le Département assure le financement des équipements sportifs utilisés par les collèges. Gymnase, stade, piscine, salle spécialisée, ... Les aides sont versées aux col-



lectivités qui assurent les dépenses de fonctionnement de ces équipements et qui accueillent les classes. 800 000 € ont été prévus au budget 2007 pour faire face à ces dépenses.

LES CLASSES D'ENVIRONNEMENT ET DE PATRIMOINE

Le Conseil Général aide les communes à financer les séjours des enfants du primaire en classe d'environnement de neige, nature ou mer, ainsi qu'en classe de patrimoine à Chartres. 140 000 € ont été prévus au budget pour financer ces actions.

L'INFORMATISATION DES COLLEGES

Depuis l'année 2007, le Conseil Général a engagé l'équipement des collèges en matière d'informatisation dans un contrat de partenariat intégrant la fourniture des matériels, le câblage des réseaux et la maintenance des



équipements. Après appel à candidatures, la société ADN SAS a été retenue pour ce contrat « clés en mains » qui prévoit la mise à disposition de matériels pour les 40 collèges publics du département. Cet équipement sera mis en place en 5 tranches successives représentant un montant de 7,8 millions d'euros. Chaque collège sera donc équipé de 50 ordinateurs en moyenne, pour permettre l'intégration de cet outil dans les pratiques d'enseignement.

Service public

La Poste de Nogent-le-Roi rénovée

Les travaux engagés depuis l'hiver dernier, sur le bâtiment de la Poste situé place du 8 mai, à Nogent-le-Roi sont presque achevés. La partie arrière des locaux destinés au service a fait l'objet d'une campagne de réhabilitation aujourd'hui terminée et les locaux destinés à l'accueil du public ont également été réaménagés pour améliorer le déroulement des opérations aux guichets et l'accueil des clients



Les premières interventions de travaux ont permis de mettre à jour la nécessité de reprises plus importantes que prévues initialement, sur les planchers du premier étage. Ces travaux supplémentaires ont entraîné une durée de chantier plus longue, jusqu'au début de la deuxième quinzaine de juillet.

C'est donc au milieu de l'été que nous avons retrouvé une agence postale entièrement rénovée et à nouveau en fonctionnement.



Durant cette phase de travaux, les préposées aux guichets ont travaillé dans un bâtiment provisoire situé à l'arrière du bâtiment.

La façade avant du bâtiment a également évolué avec un ravalement complet et la création d'un sas d'entrée.

Il restera à aménager, au cours des prochaines semaines, une aire d'accès pour les véhicules de fonds conforme aux actuelles procédures de sécurité. Les véhicules avanceront jusqu'à la façade de la Poste pour déposer les fonds. La boîte à lettres a donc été déplacée, vers le sas d'entrée, en vue de cet aménagement.

Une convention a été passée avec la commune de Nogent-le-Roi pour financer les travaux d'aménagement d'une rampe d'accès aux bureaux. Cette rampe est très utile aux personnes à



mobilité réduite, aux personnes âgées ou aux mamans avec poussettes pour rejoindre les bureaux.

Des locaux clairs et spacieux accueillent désormais les clients qui peuvent procéder à un certain nombre d'opérations en libre service, ou se présenter à l'un des trois guichets aménagés en fond de salle. Des bureaux ont également été aménagés afin de permettre l'organisation de rendez-vous destinés à la clientèle.

C'est donc un équipement entièrement rénové qui attend les clients de la Poste à Nogent-le-Roi. Un espace fonctionnel qui permet aux préposés de trouver de meilleures conditions de travail et d'offrir à la clientèle un service modernisé, au niveau de notre canton.

